

Seul le Parti Radical est destinataire des informations que vous lui communiquez ainsi que les organismes associés. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à communication@parti-radical.fr.

La demande d'adhésion est soumise au traitement mentionné dans le Règlement Intérieur. Les remboursements ne peuvent se faire qu'à la suite d'un refus de l'adhésion. La perte de la qualité de membre dans un autre cas ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Les dons et les cotisations sont versés à l'AFPPR (agrément du 11 décembre 1991) au bénéfice du Parti Radical et donnent droit à une réduction d'impôt de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable, et de 15000 € par an et par foyer fiscal. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année suivante. Aux termes de l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi 2017-286 du 6 mars 2017 « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. » L'article 11-5 de cette même loi dispose que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3750 euros et d'un an d'emprisonnement. »

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'AFPPR et à envoyer avec le bulletin signé au siège ; 1 place de Valois, 75001 Paris. Seuls les chèques personnels sont acceptés. Toute adhésion et/ou don donne droit à une réduction fiscale de 66%. Les dons ne peuvent excéder 7500€ par personne physique et par an.

 Adhésion simple (25€)

J'ADHÈRE

 Adhésion couple (30€)

Les coordonnées des deux adhérents sont à renseigner obligatoirement.

 Adhésion réduite (10€)

Réservée aux moins de 30 ans révolus et aux demandeurs d'emploi.

 Coopération

Les coopérateurs participent aux réflexions et activités du Parti sans payer de cotisation et donc sans droit de vote.

 Don pour le national

JE DONNE

 Don pour ma fédération

Je souhaite faire un don déductible fiscalement à hauteur de 66% d'un montant de€.

Nom

Prénom

Date de naissance

E-mail

Téléphone

Mandat(s) électif(s)

Responsabilités associatives

Domaines d'expertise

(Si vous avez une expertise particulière sur un sujet [santé, droit, ...] vous pouvez nous le signaler ici. Vous pourrez alors être contacté par le Parti Radical lorsque cette expertise sera recherchée)

Fédération

ADHÉRENT-E

Madame Monsieur

Date et Signature :

Collectivité(s)

Si vous réadhérez et que vos coordonnées sont identiques, ne remplissez que la partie supérieure du cadre.

Adresse

Profession

.....

Ville

Code postal

Pays

Nom

Prénom

Date de naissance

E-mail

Téléphone

Mandat(s) électif(s)

Responsabilités associatives

Domaines d'expertise

(Si vous avez une expertise particulière sur un sujet [santé, droit, ...] vous pouvez nous le signaler ici. Vous pourrez alors être contacté par le Parti Radical lorsque cette expertise sera recherchée)

Fédération

CONJOINT-E

Madame Monsieur

Date et Signature :

Collectivité(s)

Si vous réadhérez et que vos coordonnées sont identiques, ne remplissez que la partie supérieure du cadre.

Adresse

Profession

.....

Ville

Code postal

Pays